

**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Commune de WOLUWE-SAINT-PIERRE

---

**AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION**

---

La Commission de Concertation,

Réunion du jeudi 21 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Damien DE KEYSER, conseiller communal.

Etaient présents :

- les membres ou membres suppléants désignés par :
  - le Collège des Bourgmestre et Echevins :
    - Monsieur Alexandre PIRSON, Echevin de l'Urbanisme
    - Madame Caroline LHOIR, Echevine de l'Environnement
  - le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour :
    - Urban Brussels-Direction de l'urbanisme : Madame Noémie HENRION
    - Direction du Patrimoine Culturel – Service des Monuments et Sites : Madame Coralie SMETS
    - Bruxelles Environnement : Monsieur Bernard DUBOIS
- Madame Muriel CHAMPENOIS, architecte, Directeur du Département Gestion Urbaine
- Monsieur Nicolas GDALEWITCH, architecte-secrétaire de la Commission de Concertation
- Madame Delphine SACRE, ingénieur

Vu le Code bruxellois de l'aménagement du Territoire approuvé par arrêté du 9 avril 2004 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du 29 juin 1992 de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale, relatif aux Commissions de Concertation ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1997 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 novembre 1993 relatif aux enquêtes publiques et aux mesures particulières de publicité en matière d'urbanisme et d'environnement ;

Vu la demande émanant de Bruxelles Environnement sollicitant l'avis de la Commission en application de l'article du Code précité;

Vu la demande de permis d'environnement

- introduite par : AXA BELGIUM S.A.
- sur la propriété sise : Rue de l'Eglise 96A
- qui vise à exécuter les travaux suivants : exploitation d'un immeuble et parking

Vu le procès-verbal de clôture d'enquête établi par le Collège des Bourgmestre et Echevins conformément à l'article 150 de l'Ordonnance précitée, d'où il résulte qu'aucune réclamation ou observation n'a été présentée ;

Entendu après ouverture de la séance aux personnes n'appartenant pas à la Commission :

- les demandeurs :
  - Madame Marine BILLIET, AXA BELGIUM
  - Monsieur Martin LENGELE, AXA BELGIUM
- d'office, les personnes ou organismes suivants :
  - Monsieur Xavier VINCART, INTERPARKING
  - Madame Lucie SOMERS, KEUSTERS
  - Monsieur GERMIS, KEUSTERS
- les personnes et organismes qui l'ont demandé : /

**DECIDE à huis clos :**

**Article 1. :** La Commission de Concertation émet l'avis suivant :

**REPORT.**

La Commission,

Les membres,

Le Président,



Handwritten signatures of the commission members. There are four distinct signatures in black ink, and one signature in blue ink at the bottom left.



Handwritten signature of the president in black ink, written over the text 'Le Président,'.